

Le Conseil de l'Europe et la diversité linguistique et culturelle

Johanna Panthier

Administratrice

Division des politiques linguistiques, Conseil de l'Europe

Depuis 2001, le **26 septembre** est la **Journée européenne des langues (JEL)**. L'objectif de la JEL est de rappeler le message de l'Année européenne des langues (2001), à savoir que l'Europe est (encore) une société multilingue et multiculturelle et qu'elle a tout intérêt à le rester.

Depuis quelques décennies, beaucoup d'organisations dans le monde luttent pour la survie des espèces animales et végétales. Nous savons que la diversité rend la vie non seulement plus riche et intéressante, mais qu'elle rend aussi les espèces animales et végétales plus fortes, plus résistantes. L'interaction des espèces dans la biodiversité est une condition indispensable à la survie et au développement des espèces. Il en va de même pour les langues et les cultures. Leur diversité rend la vie plus riche et intéressante, mais est aussi une condition pour la survie et le développement de la pensée et de l'être humain.

A l'heure actuelle, il y a encore entre 6.000 et 7.000 langues dans le monde (dont seulement 225 sont des langues européennes, soit 3 %), mais beaucoup d'entre elles sont en voie de disparition. Environ 25 langues disparaissent tous les ans, si nous n'y prenons garde il n'y en aura plus que 3.000 à la fin de ce siècle ! A moins d'une action consciente et véritablement engagée !

C'est la raison pour laquelle le Conseil de l'Europe a déclaré **2001 l'Année européenne des langues** (en cela suivi par l'Union européenne), puis le **26 septembre la JEL**.

Pour cette même raison, le Conseil de l'Europe a créé le **Portfolio européen des langues (PEL)**, dont l'objectif principal est de promouvoir le plurilinguisme. Rendre les citoyens davantage plurilingue est en effet le meilleur moyen de préserver la diversité des langues et des cultures. Le PEL n'a pas été élaboré du jour au lendemain. Un *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)* a d'abord été développé, grâce à un véritable projet de recherche.

Ce CECR n'est pas normatif et ne livre pas le secret pour un apprentissage ou un enseignement infaillible des langues. Il s'agit plutôt d'un instrument de réflexion pour tous les professionnels dans le domaine des langues. Il part d'un principe fondamental du Conseil de l'Europe : **l'enseignement des langues pour la communication, et pour tous** (et pas seulement pour une culture personnelle réservée à une élite). L'approche est donc **communicative**, et le phénomène d'apprentissage est décrit en termes d'actions – ce que l'on doit savoir-faire pour pouvoir communiquer dans une langue étrangère ou seconde : savoir demander son chemin, par exemple, ou l'indiquer à quelqu'un d'autre ;

savoir prendre des notes lors d'un cours magistral ou entretenir une conversation sur un sujet familier...

Cette **approche communicative et actionnelle** a donc permis de décrire l'apprentissage d'une langue étrangère ou seconde en **termes positifs**, mettant en avant ce qu'un apprenant est capable de faire dans cette langue cible. Des listes de descripteurs de compétences en langues ont été rassemblées dans ce que l'on appelle des « listes de repérage ».

Ces descripteurs de compétence ont été calibrés pendant le projet de recherche, et il s'est avéré que lors de l'apprentissage d'une langue étrangère ou seconde l'on passe en général par six phases successives, ainsi nommées dans le CECR :

A1 et A2 – Utilisateur élémentaire

B1 et B2 – Utilisateur indépendant

C1 et C2 – Utilisateur autonome

Les descripteurs sont résumés dans le tableau 2 du CECR, généralement connu comme la **Grille d'auto évaluation**.

Cette Grille constitue le lien le plus visible avec le PEL, qui, par ailleurs, adopte toute l'approche communicative, actionnelle et positive du CECR.

La Grille d'auto évaluation est dans tous les modèles de PEL et se trouve plus précisément dans le Passeport de Langues.

Tout PEL a trois parties :

- un Passeport de Langues
- une Biographie langagière
- un Dossier

Le **Passeport de langues** donne une vue d'ensemble des capacités de l'apprenant en différentes langues à un moment donné ; cette vue d'ensemble est définie en termes de capacités en relation avec les niveaux de compétence du CERC ; le Passeport mentionne les certifications officielles et fait état des compétences langagières et d'expériences d'apprentissage linguistiques et interculturelles significatives ; il inclut des informations sur les compétences partielles et spécifiques ; il réserve une place à l'auto évaluation, à l'évaluation par des enseignants et des institutions scolaires, ainsi que par des organismes de certification...

La **Biographie langagière** est organisée de façon à favoriser l'implication de l'apprenant dans la planification de son apprentissage, dans la réflexion sur cet apprentissage et dans l'évaluation de ses progrès ; elle donne à l'apprenant l'occasion d'établir ce qu'il/elle sait faire dans chaque langue et de mentionner les expériences culturelles vécues dans le contexte éducatif officiel ou en dehors de celui-ci...

Le **Dossier** offre à l'apprenant la possibilité de sélectionner des matériaux qui lui serviront à documenter et à illustrer ses acquis ou les expériences mentionnées dans la Biographie langagière ou le Passeport.

Un des principes fondamentaux du PEL est qu'il est la propriété de l'apprenant. Il est important de le souligner, car cela a des implications pour l'utilisation du PEL dans la salle de classe.

Le PEL a deux fonctions :

Une **fonction de présentation** – A l’instar du portfolio de l’artiste, le PEL témoigne des compétences, en l’occurrence langagières, de son titulaire. Loin de remplacer les certificats et diplômes officiellement décernés, le PEL vient s’y ajouter en présentant des informations supplémentaires sur l’expérience de son propriétaire et des justificatifs concrets de ce qu’il/elle a réalisé dans la langue étrangère ou seconde apprise. Cette fonction coïncide avec les objectifs du Conseil de l’Europe qui sont (i) de favoriser la mobilité des individus et (ii) de rattacher les diplômes régionaux et nationaux à des normes internationales convenues. L’importance de la fonction de présentation du PEL varie clairement selon l’âge de son titulaire. Elle est habituellement moins importante pour les apprenants en début de scolarité que pour ceux en fin de formation ou ceux qui exercent déjà une formation ;

Une **fonction pédagogique** – Le PEL est également étudié pour rendre la procédure d’apprentissage d’une langue plus transparente aux apprenants, les aidant ainsi à développer leur capacité de réflexion et d’auto évaluation et leur permettant aussi progressivement de prendre de plus en plus en charge leur propre apprentissage. Cette fonction coïncide avec l’objectif du Conseil de l’Europe qui est d’encourager le développement de l’autonomie des apprenants et de promouvoir la perspective d’un apprentissage tout au long de la vie.

Un **Guide à l’usage des enseignants et formateurs d’enseignants** est consacré spécifiquement à cette fonction pédagogique. Il a été rédigé par David Little et Radka Perclovà et est disponible sur le site du Conseil de l’Europe consacré au PEL.

Modèles de PEL

Il existe une variété de modèles de PEL, et aucun d’entre eux n’est le modèle officiel du Conseil de l’Europe. Si le PEL est effectivement un projet du Conseil de l’Europe, c’est dans les états membres que les modèles sont élaborés en fonction des contextes et l’âge des apprenants. Mais pour faire partie de la série des PEL, les modèles doivent tous respecter un certain nombre de *Principes et Lignes directrices*, texte officiel sur lequel se base le Comité européen de Validation pour accréditer des modèles de PEL soumis pour validation.

Il y a donc des modèles différents, mais les trois parties sont toujours là, les fonctions, les principes et les objectifs sont toujours les mêmes, l’échelle à six niveaux du CECR est toujours le même point de référence. Ce qui varie est la forme, le ‘design’, en fonction de l’âge du public cible et de la créativité des concepteurs de modèles. Les langues de présentation, des titres et des rubriques varient aussi, ainsi que celles dans lesquelles est présentée la Grille d’auto évaluation et les listes de repérage (listes de descripteurs de compétences en langues détaillés).

Pour des raisons de communication internationale, les *Principes et Lignes directrices* précisent qu’au moins l’une des deux langues officielles du Conseil de l’Europe (le français ou l’anglais) doit figurer dans tout modèle de PEL à côté de toute autre langue, au moins dans la partie Passeport de langues, qui correspond plus précisément à la *fonction de présentation*. Mais pour que toutes les personnes dans un même contexte puissent utiliser le même modèle, il est important que le modèle soit également présenté dans la langue/les langues de communication du pays ou de la région. L’important est que les utilisateurs / titulaires du PEL comprennent les objectifs, les consignes et les descripteurs de compétences en langues, indépendamment de la langue cible qu’ils apprennent.

Un autre principe fondamental du PEL est qu’il permet de valoriser toute sorte de compétences en langues, même à des niveaux modestes. Le PEL présente des descripteurs pour les compétences réceptives (lire et écouter) et pour les compétences productives (prendre part à une conversation, s’exprimer oralement en continue ou écrire). Le profil linguistique d’une personne est rarement homogène, c’est-à-dire qu’il est rare qu’une personne atteigne les mêmes niveaux pour les différentes langues qu’elle utilise, et même

qu'elle ait le même niveau pour les différentes compétences réceptives ou productives. En plus, ces compétences évoluent ou régressent dans le temps, de sorte que le profil linguistique d'une personne est en constante évolution.

C'est pour cela que le PEL est utile tout au long de la vie ; il est conçu de sorte à rendre ses utilisateurs plus conscients de leurs façons d'apprendre les langues et plus autonomes. La Division des Politiques Linguistiques du Conseil de l'Europe mène d'autres projets parallèlement au PEL et au CÉCR :

- un Manuel pour aider les producteurs d'examens à établir le lien avec les six niveaux du CÉCR
- un Guide pour aider les responsables politiques à définir leurs politiques linguistiques éducatives
- une assistance aux états membres qui le désirent à analyser et éventuellement re-définir leur politique linguistique éducative
- des niveaux de références pour les langues nationales ou régionales,
- etc.

Par ailleurs, le Centre européen pour les langues vivantes du Conseil de l'Europe (CELV) met en œuvre un grand nombre de projets traitant des aspects les plus variés de l'enseignement des langues ainsi que ceux de la formation des enseignants de manière générale. Un autre objectif essentiel du CELV est de diffuser les idées et les pratiques qui en résultent. Pour plus d'informations :

<http://culture.coe.int/portfolio>

<http://culture.coe.int/lang>

<http://www.coe.int/jel>

www.ecml.at